



Communiqué SNES-FSU, SUD Education, CGT Educ'action, SNFOLC

14 janvier 2010

Pour une orientation qui réponde réellement aux attentes des jeunes

Le SNES-FSU, SUD éducation, la CGT educ'action et le SNFOLC, lors d'une rencontre le 6 janvier, ont pu constater la convergence, dans le champ de l'orientation, de la plupart de leurs analyses et revendications.

Elles dénoncent conjointement le glissement de la conception actuelle de l'orientation vers son instrumentalisation, au service exclusif d'une gestion des flux d'élèves liée à la seule perspective de l'adaptation au monde de l'entreprise.

Elles observent que les dispositions prises depuis deux ans (entretiens « personnalisés » d'orientation assurés par les enseignants, mise en place de plateformes multimédia, extension de la loi sur l'orientation des adultes aux élèves des établissements) visent à transférer sur les enseignants, dont ce n'est pas le métier, l'aide à l'élaboration des projets d'avenir des élèves tandis que les missions des conseillers d'orientation-psychologues seraient réduites, d'un côté à la prise en charge des élèves les plus en difficulté ou en situation de handicap, de l'autre à de l'expertise technique en direction des chefs d'établissement et à la formation des enseignants.

Le projet Chatel de réforme des lycées, dont ces organisations demandent l'abandon, loin de répondre aux attentes des élèves, limite le temps indispensable à l'appropriation des nouvelles démarches de travail notamment pour les jeunes les plus éloignés des exigences du lycée et privilégient les réorientations rapides pour diminuer les redoublements.

Elles contestent le principe de labellisation d'organismes privés et d'associations qui pourraient intervenir dans les établissements scolaires en lieu et place des personnels qualifiés et formés que sont les conseillers d'orientation-psychologues, ainsi que le prévoit la Loi sur la formation et l'orientation tout au long de la vie.

Elles affirment leur volonté commune de faire respecter le statut des conseillers d'orientation-psychologues, la totalité de leurs missions et leur appartenance à l'éducation nationale. En particulier, elles insistent sur l'importance du rôle d'aide à l'adaptation réciproque des élèves et du milieu scolaire et de contribution à leur réussite grâce à un suivi individualisé.

Elles se déclarent convaincues du rôle indispensable des conseillers d'orientation-psychologues dans la lutte contre les freins et déterminismes sociaux, ainsi que l'histoire du système éducatif l'a plusieurs fois montré, et de la nécessité d'une conception dynamique de l'orientation scolaire qui appréhende la personnalité de l'élève dans sa globalité et serve de levier au développement et à la réussite des élèves et des étudiants. Elles exigent une reprise des recrutements pour compenser, au moins dans un premier temps, tous les départs à la retraite.

Elles se prononcent pour le maintien du réseau des CIO, au sein de l'éducation nationale, comme service public, gratuit et de proximité dont les missions doivent être cohérentes avec celles des conseillers d'orientation-psychologues et dont les moyens doivent être à la hauteur des besoins du public.

Les organisations syndicales SNES-FSU, SUD éducation, CGT éducation et SNFOLC enregistrent positivement l'appel à la mobilisation des personnels pour un service public d'éducation et d'orientation qui respecte les métiers, les missions et les statuts et réponde véritablement aux attentes de tous les jeunes.

Elles appellent l'ensemble des personnels

- à se réunir le plus rapidement possible
- à participer à toutes les actions dans le cadre de l'intersyndicale du second degré (réunion d'établissements, assemblées générales, rencontres avec les parents..) contre les dispositions prévues par la réforme des lycées et pour la défense du service public d'éducation et d'orientation
- à s'exprimer en direction des parents et de l'opinion par des distributions de tracts et des conférences de presse
- à faire entendre leurs revendications par les rectorats et le ministère de l'éducation nationale en proposant des motions en conseils d'administration, des lettres communes, des rassemblements et des manifestations.